

Travailleurs sociaux-justice : deux poids, deux mesures

Nous avons tous en mémoire la condamnation de nos collègues éducateurs, assistante sociale et psychiatre du Mans, à de fortes peines d'amende et de prison, à cause du délai trop long entre la connaissance des faits et leur signalement à l'autorité administrative et judiciaire. Qu'une mesure de protection immédiate ait été prise par le renvoi dans sa famille de l'agresseur n'avait pas suffi à les disculper. Il aurait fallu, concernant la victime, "envisager sa prise en charge par un pédo-psychiatre chargé de l'écouter et de la rassurer" (extrait du jugement).

Ainsi doit-on supposer que la jurisprudence fera date : celles et ceux qui ne font pas diligence pour protéger les enfants abusés ou maltraités n'ont qu'à bien se tenir !

Et pourtant ! Les événements qui suivent font nous demander s'il n'y aurait pas deux poids, deux mesures. Dans cette ville moyenne, un procureur et un juge des enfants sont saisis de suspicions d'abus sexuels sur un enfant de 7 ans. C'est au retour d'un week-end passé chez son père que l'attitude de prostration et de grand abattement de l'enfant alerte l'assistante maternelle. Des traces suspectes sur les parties génitales ne font que confirmer les craintes. Les visites de l'enfant et de ses trois frères et sœurs (tous placés) sont suspendues, un signalement est aussitôt fait aux magistrats.

Cela se passe le 17 juin 1994. Mise en confiance, écoutée et soutenue par l'éducateur référent et la psychologue, la fratrie s'ouvre petit à petit, révélant les abus dont ils sont victimes à chaque visite depuis des années ainsi que l'énorme pression exercée sur eux pour leur imposer le silence. Le père entendu par la gendarmerie (après la déposition des enfants) le 29 juillet avoue tout.

Le relais est pris par la machine judiciaire ; Tout baigne. Les enfants placés sont protégés : le droit de visite est encore suspendu. Toutefois, il reste l'aîné de la fratrie, un adolescent de 14 ans qui vit avec son père. Jusqu'au 10 oc-

tobre, aucune mesure de protection n'a été prise le concernant. Le père continue à vaquer à ses occupations. On ne sait ce qu'il fait — ou ne fait pas — avec son fils (1). La Justice n'a pas pris de mesure d'éloignement pour le mettre hors d'atteinte de son abuseur potentiel ou (par exemple !) de décider une prise en charge par un pédo-psychiatre qui pourrait l'écouter et le rassurer ! Elle a attendu le 10 octobre pour seulement commander une "enquête rapide" au Service Educatif Auprès du Tribunal et décider — quand même ! — d'une mesure d'AEMO.

Nul doute que devant une telle situation, la Justice, dans la cohérence qui est la sienne, va mettre en détention provisoire le substitut du procureur et le juge des enfants et les condamner au nom de l'intolérable délai qui sépare la connaissance du danger pour cet adolescent et l'intervention salvatrice. Car, je n'ose croire qu'il y ait effectivement deux poids, deux mesures selon qu'on soit magistrat ou travailleur social.

Des situations de cette sorte, nous en connaissons tous. Cela rend d'autant plus insupportable la sanction qui est tombée sur nos collègues du Mans. Les services sociaux ne sont pas exempts d'erreurs, loin de là. Il est normal de les dénoncer, voire de les sanctionner. Il serait toutefois judicieux de procéder avec circonspection.

Les Juges des Enfants sont souvent de jeunes magistrats frais émoulus de l'École de la Magistrature, novices et inexpérimentés. Des bévues, des décisions aberrantes, des erreurs de jugement aux conséquences dramatiques, ils en commettent parfois plus qu'il ne le faudrait (ce ne sont pas tous des "Juge Veyron" !). Que Mesdames et Messieurs les Magistrats ne nous la jouent pas sur le ton de la vierge effarouchée : qu'ils baïaient d'abord devant leur porte !

Marc Jenquintesti

(1) Le père sera condamné par le tribunal correctionnel en janvier 1995, à 2 ans d'emprisonnement (dont 18 mois avec sursis) et à la déchéance de l'autorité parentale.

Le premier congrès national espagnol de l'Éducateur social

La Fédération Espagnole des Associations Professionnelles d'Éducateurs Sociaux (FEAPES), membre de l'AIEJI organise du 27 au 30 avril 1995, à Murcia, le premier congrès national de l'éducateur social. Ce congrès est la suite du congrès national des éducateurs spécialisés qui s'est tenu à Pampelona en 1989 et le fruit d'un compromis obtenu en Navarre en 1992, à l'occasion d'un séminaire portant sur "Le diplôme d'éducation sociale : rencontre université-professionnels". La profession d'éducateur social (1) en Espagne recouvre les différents collectifs professionnels tels que éducateurs d'adultes — s'occupant d'adultes non handicapés —, éducateurs spécialisés — s'occupant de jeunes et adultes handicapés, toxicomanes, cas sociaux, etc. — et animateurs socioculturels.

Ce congrès a pour but de réfléchir ensemble sur les difficultés inhérentes au développement de la profession d'éducateur social, afin de chercher des stratégies adéquates d'intervention, d'analyser les différents types d'intervention qui sont ceux de l'éducateur social et enfin de réfléchir sur les apports des éducateurs sociaux pour former de nouveaux professionnels.

Ce congrès comportera, durant quatre jours, des exposés, des tables rondes, des groupes de travail et des communications libres autour de quatre thèmes précis : l'éducateur social comme figure professionnelle, l'éducation sociale comme cadre conceptuel de l'éducateur social, présent et avenir de l'éducation sociale et l'éducateur social en Europe aujourd'hui.

Renseignements :

AFIDESC Bernard Gaudens
11 rue de la Gendarmerie - 64000 Pau
Tél. : 59.30.77.61 / Fax : 59.98.49.21

(1) Voir aussi l'article publié dans le n° 151 du 9 janvier 92

ASSOCIATION FRANCO-IBERIQUE d'ÉCHANGES SOCIO-CULTURELS
ASOCIACION FRANCO-IBERICA de ENCUENTROS SOCIOCULTURALES

AFIDESC

siège social :

11 rue de la Gendarmerie
64000 - P A U
tél. 59 30 77 61
fax 59 98 49 21
Crédit Agricole Pau-Nord
101 637 308 5

Antenne Hautes-Pyrénées:

AFIDESC 65

6 rue des Anclos
65380 - LANNE
tél. 62 45 45 11

Sr. D. Armando Barreda Hernández
Ilmo. Sr. Magistrado-Juez
del Juzgado de Menores de Zaragoza
C/ Lagasca nº 7
50.006 - ZARAGOZA

Pau, 30 de Mayo de 1996

Muy Sr. mío:

En correspondencia a la atención que dispensó a la delegación francesa del Departamento de los Pirineos Atlánticos que visitó su Juzgado y contando con el interés manifestado por el propio Juez de Menores de Pau, del Departamento de los Pirineos Atlánticos, del Ayuntamiento de Pau y de la Dirección de la Protección Judicial de la Juventud, me es grato dirigirme a Ud. en su nombre y en el de la Asociación Franco-Ibérica de Encuentros Socio-Culturales (**AFIDESC**), para invitarle personalmente a participar en las **"Jornadas de trabajo sobre la Justicia de Menores en Francia y España"**, que habrán de celebrarse los próximos días **14 y 15 del próximo mes de Octubre en Pau**.

Están también invitados a participar en este encuentro los responsables del Departamento de Bienestar Social del Gobierno de Aragón, Fiscalía de Menores y responsables de Servicios de la Comunidad Autónoma de Aragón, al igual que una representación de profesionales del País Vasco.

Por ello nos dirigimos a Ud. para solicitar encarecidamente su asistencia a los actos que se programen en los días señalados, en vista del indudable interés que representaría para todos nosotros el contar con la presencia de un Juez especializado en materia de Menores.

Quedando a la espera de la confirmación de su asistencia, reciba de antemano nuestro agradecimiento y un cordial saludo.

el Presidente
B. GARNIER

**ASSOCIATION FRANCO-IBÉRIQUE
D'ÉCHANGES SOCIO-CULTURELS**

11, Rue de la Gendarmerie
64000 PAU - Tél. 59 30 77 61

R E G I O N



AQUITAINE

L'AFIDESC RECOIT LE SOUTIEN(DE/DU):



AFIDESC

6, av. du 18° RI
64000 - PAU
tél. 05 59 27 26 61
fax 05 59 27 27 41
Crédit Agricole Pau Nord
0101 637 308 5

BULLETIN d' INFORMATION

n° 19 octobre/octubre 1997

BOLETIN de INFORMACION

Antenne

Hautes-Pyrénées
AFIDESC 65
34 rue Eugène Ténot
65000 - TARBES
tél. 05 62 45 45 11
fax 05 62 44 36 09

Trimestriel : Abonnement annuel = 50 f / 1000 pesetas # Prix du numéro = 20 f / 300 pesetas (plus port)

"Solo el amor construye" José Martí

SOMMAIRE / SUMARIO

=====

- * VIE ASOCIATIVE : janvier-juillet 97 / p. 2 / * VIDA ASOCIATIVA: enero-julio 97
- * Stage de formation continue à VITORIA (mars 97) : impressions d'Evelyne / p. 6 / * Cursillo de formación continua en VITORIA (marzo 97) : recuerdos de Evelyne
- * De la formation continue comme monnaie d'échange... art. de B. Gaudens et Jean-Daniel Ellichiry / p. 8 /
- * La supervision ... art. de Ricardo SANCHEZ / p. 14 /
- * Rencontre PAUMA/Lamon-Pargaminières / p. 21 /
- * Courrier et informations diverses, / p. 22 / * Cartas y varias informaciones

• Programme des stages de Formation Continue 98 (à diffuser)

* Programa de los cursillos de Formación Continua 98

Prochaines réunions et rencontres:

- * le 10 octobre à ZARAGOZA : Assemblée Générale et Colloque sur les Echanges et Projets européens.
- * le 23 octobre à PAU : Colloque sur la Toxicomanie avec les Responsables des Programmes du Plan de Drogas de la Junta de Andalucía et du Plan Foral de Drogodependencias du Gobierno de Navarra.

ASSOCIATION FRANCO-IBERIQUE d'ECHANGES SOCIO-CULTURELS
ASOCIACION FRANCO-IBERICA de ENCUENTROS SOCIOCULTURALES

AFIDESC

6. avenue du 18^e RI.

64000 - P. A. U.

tél. 05 59 27 26 61

fax 05 59 27 27 41

Crédit Agricole Pau-Nord

0101 637 308 5

AFIDESC ESPAÑA

c/Emilio Alfaro, 8, - 6, 1a

50017 - ZARAGOZA

España

tél. 76 31 95 01

Pau, 1/10/97

ASAMBLEA GENERAL

del 10 de octubre en ZARAGOZA

Orden del día :

- Informe moral y de actividades del 96 :

- * Cursos de Formación Continua en Zaragoza (marzo 96)
Pamplona (octubre 96), Saint Michel de Biscaye de Lourdes
- * Intercambio VITORIA-PAU (octubre 96)
- * Coloquio sobre la Delincuencia de los Menores en Pau (15/10/96)
- * Programa de los Cursos de Formación Continua 98

- Cuentas del 96 y presupuesto para el 97 (voto)

- Adhesiones a la Asociación, elecciones para el C.A. y secretariado

- Cuestiones diversas